

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 27 SEPTEMBRE 2023**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 21 septembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 42

Quorum : 21

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (35) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	<del>ROGER Richard</del>
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
<del>BOIS Pierre</del>	<del>LACHÉ Adeline</del>	ROUSSEAU Daniel
<del>BOUCLIER Marie-Bénédicte</del>	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	<del>MENARD Anne Sophie</del>	SEGURA Geneviève
<del>CHEREAU Antoine</del>	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	<del>MOUSSET Kilian</del>	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Frankie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PIVETEAU Hubert
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (4) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Richard ROGER	X	Eric HERVOUET
Adeline LACHÉ	X	Cécilia GRENET
Anne-Sophie MENARD	X	Yvon DUGAST
Antoine CHEREAU	X	Florent LIMOUZIN

Étaient absents excusés (3) : Pierre BOIS, Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Frankie DUGAST

**Délibération n°DEL20230927\_01**

**Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-président en charge de la Commission Moyens Généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1111-1-1, ainsi que les articles R 1111-1- A et suivants,

Vu l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le - 2 OCT. 2023

ID : 085-200081115-20230927-DEL20230927\_01-DE

SLOW

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,  
Vu la liste proposée par l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV) mise à jour régulièrement,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉSIGNE en qualité de référents déontologues les membres de la liste constituée par l'AMPCV, annexée à cette délibération, dans sa composition actuelle, et dans sa composition future en cas d'évolution de la liste,
- DÉCIDE que les personnes susmentionnées exerceront leurs fonctions pour la durée du mandat,
- FIXE les modalités de saisine des référents déontologues (ou des membres du collège) ainsi que les conditions d'examen des demandes comme tel :
  - La collectivité saisit par tous moyens l'AMPCV qui se charge d'affecter un des membres de la liste à l'affaire à traiter,
  - L'AMPCV met en relation le référent désigné avec la collectivité,
  - Si besoin, sur demande du référent désigné ou de la collectivité, et en fonction de sa complexité, l'affaire pourra être traitée collégalement avec d'autres membres de la liste. Le collège ainsi constitué décide en son sein de ses modalités de fonctionnement,
  - La collectivité rémunère directement le référent ou le collège de référents, et décide des moyens matériels mis à disposition,
- DÉCIDE que les avis du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) seront rendus dans les meilleurs délais en fonction de l'urgence de la demande, restitution écrite ou orale selon les volontés du demandeur,
- DÉCIDE que la collectivité mettra à disposition du ou des référents déontologues un espace de réception, les moyens matériels au bon déroulement de la rencontre,
- FIXE les modalités de rémunération du ou des référents déontologues comme tel : maximum 80 euros par personne et par dossier, maximum 300 euros pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée, maximum 200 euros pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée,
- DÉCIDE que le ou les référents déontologues (ou les membres du collège) bénéficient du remboursement de leurs frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale,
- DÉCIDE que cette délibération ainsi que les informations permettant de consulter le ou les référents déontologues (ou le collège) sont portées par tout moyen à la connaissance des élus locaux intéressés.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 29/09/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 27 SEPTEMBRE 2023**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 21 septembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 42**

**Quorum : 21**

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants (35) :**

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	<del>ROGER Richard</del>
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
<del>BOIS Pierre</del>	<del>LACHÉ Adeline</del>	ROUSSEAU Daniel
<del>BOUCLIER Marie-Bénédicte</del>	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	<del>MENARD Anne-Sophie</del>	SEGURA Geneviève
<del>CHEREAU Antoine</del>	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	<del>MOUSSET Kilian</del>	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PIVETEAU Hubert
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

**Étaient représentés (4) :**

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Richard ROGER	X	Eric HERVOUET
Adeline LACHÉ	X	Cécilia GRENET
Anne-Sophie MENARD	X	Yvon DUGAST
Antoine CHEREAU	X	Florent LIMOUZIN

**Étaient absents excusés (3) :** Pierre BOIS, Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

**Secrétaire de séance :** Franckie DUGAST

**Délibération n°DEL20230927\_02**

**Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée qu'il revient au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste, ainsi qu'il suit :

Suppression	Création	Date d'effet	Motif
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe Temps complet	Agent de maîtrise Temps complet	01/10/2023	Déroulement de carrière – promotion interne
Technicien Temps complet	Agent de maîtrise principal Temps complet	01/09/2023	Adaptation de poste existant suite à recrutement
<b>FILIERE TECHNIQUE OU ADMINISTRATIVE</b>			
	Cadre d'emploi des Ingénieurs ou des Attachés Temps complet	01/10/2023	Prévision d'un départ en retraite
Attaché principal Temps complet	Cadre d'emploi des Ingénieurs ou des techniciens, ou des Attachés ou des Rédacteurs Temps complet	01/10/2023	Adaptation de poste existant suite à recrutement
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
	Cadre d'emploi des adjoints administratifs Temps complet pour 11 mois	01/10/2023	Accroissement temporaire pour finaliser l'organisation du service technique
	Cadre d'emploi des rédacteurs Temps complet pour 9 mois	01/11/2023	Accroissement temporaire dans le cadre d'un événement exceptionnel
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Adjoint d'animation Temps non complet (30/35)		01/10/2023	Fermeture de classe

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment l'article 34 selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- SUPPRIME et CREE les postes au tableau des effectifs tel que listé ci-dessus,
- DIT que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse,
- AUTORISE Monsieur le Maire, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience,
- AUTORISE l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le - 3 OCT. 2023

ID : 085-200081115-20230927-DEL20230927\_02A-DE

SLO ✓

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 02/10/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance publique du 27 SEPTEMBRE 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 21 septembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 42

Quorum : 21

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (35) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	<del>ROGER Richard</del>
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	<del>LACHÉ Adeline</del>	ROUSSEAU Daniel
<del>BOUCLIER Marie-Bénédicte</del>	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	<del>MENARD Anne-Sophie</del>	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	<del>MOUSSET Kilian</del>	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Frankie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PIVETEAU Hubert
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (4) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Richard ROGER	X	Eric HERVOUET
Adeline LACHÉ	X	Cécilia GRENET
Anne-Sophie MENARD	X	Yvon DUGAST
Antoine CHEREAU	X	Florent LIMOUZIN

Étaient absents excusés (3) : Pierre BOIS, Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Frankie DUGAST

#### Délibération n°DEL20230927\_03

### Garantie d'emprunt – Logements Les Amphores à Boufféré

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Vu le rapport établi par Monsieur Daniel Rousseau relatif à la demande de garantie d'emprunt sollicitée par Vendée Habitat concernant le financement principal de la construction de onze logements Les Amphores sur la commune déléguée de Boufféré.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

La garantie de la commune de Montaigu-Vendée est accordée à hauteur de la somme en principal de 290 843,40 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être due au titre du contrat de prêt.

SLOW

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune de Montaigu-Vendée est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée par la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montaigu-Vendée s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2305 du Code Civil

Vu le contrat de prêt n°149507 en annexe signé entre l'office public de l'habitat de Vendée, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu la présentation faite en conseil communal de la commune déléguée de Boufféré en date du 19 septembre 2023,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 969 478 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°149507 constitué de 2 lignes de prêt :
  - Prêt Locatif à Usage Social : 646 156 € sur une durée de 40 ans, au taux du livret A +0,6% de marge
  - Prêt Locatif Aidé d'intégration : 323 322 € sur une durée de 40 ans, au taux du livret A -0,2% de marge
  - La garantie de la ville de Montaigu-Vendée est accordée à hauteur de la somme en principal de 290 843,40 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.
  - Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- ACCORDE sa garantie aux conditions suivantes :
  - La garantie de la ville de Montaigu-Vendée est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
  - Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la ville de Montaigu-Vendée s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,
- SIGNE la convention à intervenir entre Vendée Habitat et la commune de Montaigu-Vendée relative à ce contrat de prêt.

*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 02/10/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance publique du 27 SEPTEMBRE 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 21 septembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 42

Quorum : 21

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (35) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PIVETEAU Hubert
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (4) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Richard ROGER	X	Eric HERVOUET
Adeline LACHÉ	X	Cécilia GRENET
Anne-Sophie MENARD	X	Yvon DUGAST
Antoine CHEREAU	X	Florent LIMOUZIN

Étaient absents excusés (3) : Pierre BOIS, Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Franckie DUGAST

#### Délibération n°DEL20230927\_04

#### Admission en non-valeur de créances

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier fait part à l'assemblée d'une liste de créances irrécouvrables, présentée par Monsieur le Trésorier, d'un montant total de 696,55 €, répartie comme suit :

N° liste	Budget principal	Total général
6124850215	696,55 €	696,55 €
<b>Total général</b>	<b>696,55 €</b>	<b>696,55 €</b>



Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le - 5 OCT. 2023

ID : 085-200081115-20230927-DEL20230927\_04A-DE

SLOW

Les membres du conseil municipal seront invités à prendre connaissance des créances à admettre en non-valeur.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

➤ ADMET en non-valeur des créances irrécouvrables pour 696,55 € sur le budget principal.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent  
LIMOUZIN  
Date de signature : 04/10/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance publique du 27 SEPTEMBRE 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 21 septembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 42

Quorum : 21

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (35) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	<del>ROGER Richard</del>
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	<del>LACHÉ Adeline</del>	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	<del>MENARD Anne-Sophie</del>	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	<del>MOUSSET Kilian</del>	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PIVETEAU Hubert
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (4) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Richard ROGER	X	Eric HERVOUET
Adeline LACHÉ	X	Cécilia GRENET
Anne-Sophie MENARD	X	Yvon DUGAST
Antoine CHEREAU	X	Florent LIMOUZIN

Étaient absents excusés (3) : Pierre BOIS, Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Franckie DUGAST

Délibération n°DEL20230927\_05

#### Apurement de créances éteintes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier fait part à l'assemblée d'une liste de créances éteintes, présentée par Monsieur le Trésorier, d'un montant total de 704,27 €, répartie comme suit :

Objet	Budget principal	Total général
DIVERS	704,27 €	704,27 €
<b>Total général</b>	<b>704,27 €</b>	<b>704,27 €</b>

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le - 3 OCT. 2023

ID : 085-200081115-20230927-DEL20230927\_05-DE

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des créances éteintes.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

➤ DECIDE d'apurer des créances éteintes pour 704,27 € sur le budget principal.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 02/10/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 27 SEPTEMBRE 2023**  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 21 septembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 42**

**Quorum : 21**

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants (35) :**

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PIVETEAU Hubert
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

**Étaient représentés (4) :**

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Richard ROGER	X	Eric HERVOUET
Adeline LACHÉ	X	Cécilia GRENET
Anne-Sophie MENARD	X	Yvon DUGAST
Antoine CHEREAU	X	Florent LIMOUZIN

**Étaient absents excusés (3) :** Pierre BOIS, Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

**Secrétaire de séance :** Franckie DUGAST

**Délibération n°DEL20230927\_06**

**Définition du lieu de séance de la prochaine réunion du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal peut se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un lieu, autre que la mairie, situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances conformément à l'article L 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le - 2 OCT. 2023

ID : 085-200081115-20230927-DEL20230927\_06-DE

Ainsi, du fait de l'indisponibilité de la salle des Fêtes de Montaigu, lieu habituel de réunion du Conseil Municipal, il propose que la prochaine réunion du Conseil Municipal du mardi 14 novembre se déroule à la salle Yprésis, Rue de Nantes – Rond-Point du Verger, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay à Montaigu-Vendée.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE que la prochaine séance du Conseil Municipal du mardi 14 novembre 2023 se déroulera salle Yprésis, Rue de Nantes – Rond-Point du Verger, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay à Montaigu-Vendée,
- DECIDE que les séances du Conseil Municipal suivantes se dérouleront à la Salle des Fêtes de Montaigu, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, et ce jusqu'à la livraison du nouvel hôtel d'agglomération mutualisé.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 29/09/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

**CONSEIL MUNICIPAL****Séance publique du 27 SEPTEMBRE 2023**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 21 septembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 42

Quorum : 21

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (35) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédictte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PIVETEAU Hubert
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (4) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Richard ROGER	X	Eric HERVOUET
Adeline LACHÉ	X	Cécilia GRENET
Anne-Sophie MENARD	X	Yvon DUGAST
Antoine CHEREAU	X	Florent LIMOUZIN

Étaient absents excusés (3) : Pierre BOIS, Marie-Bénédictte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Franckie DUGAST

**Délibération n°DEL20230927\_07****Convention de mise à disposition et règlement intérieur des équipements sportifs municipaux**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Vie locale, culturelle et sportive au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de sa politique sportive et de la mise à disposition de ses équipements, la ville de Montaignu-Vendée est amenée à définir ou redéfinir les relations contractuelles qu'elle entretient avec les groupements d'utilisateurs (clubs sportifs, établissements scolaires, autres associations, organismes extérieurs, etc.) afin d'harmoniser les pratiques entre Montaignu-Vendée et Terres de Montaignu, Communauté d'agglomération.

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le - 2 OCT. 2023

ID : 085-200081115-20230927-DEL20230927\_07-DE

Il convient ainsi d'élaborer une convention de mise à disposition des équipements sportifs municipaux qui fixe les obligations et responsabilités des utilisateurs, les conditions d'utilisation, et les règles essentielles de sécurité et d'hygiène.

Elle est également une prescription de la commission de sécurité pour tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) sportifs avec une annexe « Mémento sécurité ».

Cette convention sera établie annuellement pour les clubs sportifs et établissements scolaires et ponctuellement pour les autres associations ou organismes extérieurs (comités sportifs, entreprises, etc.).

Vu la présentation faite en conseils délégués en date du 19 septembre 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la convention de mise à disposition et le règlement intérieur des équipements sportifs municipaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions et le règlement intérieur des équipements sportifs municipaux.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent Limouzin  
Date de signature : 29/09/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance publique du 27 SEPTEMBRE 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 21 septembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 42

Quorum : 21

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (35) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédictie	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Frankie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PIVETEAU Hubert
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (4) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Richard ROGER	X	Eric HERVOUET
Adeline LACHÉ	X	Cécilia GRENET
Anne-Sophie MENARD	X	Yvon DUGAST
Antoine CHEREAU	X	Florent LIMOUZIN

Étaient absents excusés (3) : Pierre BOIS, Marie-Bénédictie BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Frankie DUGAST

#### Délibération n°DEL20230927\_08

### Convention de mise à disposition du stade Maxime Bossis avec le District de Football de Vendée

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Vie locale, culturelle et sportive au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de la construction du terrain synthétique au stade Maxime Bossis, inauguré en septembre 2022, Montaignu-Vendée a bénéficié d'une subvention de 25 000 € attribuée par la Fédération Française de Football via son Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)



Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le - 2 OCT. 2023

ID : 085-200081115-20230927-DEL20230927\_08-DE

SLOW

Afin de percevoir cette aide, un certain nombre de pièces justificatives doivent être fournis, notamment une convention de mise à disposition du terrain auprès du District de football de la Vendée, afin de faciliter l'organisation d'actions et animations de promotion (*détections, formations d'éducateurs et d'arbitres, rassemblement football féminin, défi jonglerie, etc.*).

Il convient ainsi d'établir une convention de mise à disposition du stade Maxime Bossis avec le District de Football de Vendée qui fixe les modalités d'utilisation, les obligations et responsabilités des utilisateurs ainsi que les règles essentielles de sécurité et d'hygiène.

Cette convention sera établie pour la saison sportive en cours, à compter de sa signature, et sera renouvelée par tacite reconduction dans la limite de trois saisons.

Vu la présentation faite en conseil délégué de Montaigu en date du 19 septembre 2023,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la convention de mise à disposition du stade Maxime Bossis avec le District de Football de Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 29/09/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance publique du 27 SEPTEMBRE 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 21 septembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 42

Quorum : 21

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (35) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Frankie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PIVETEAU Hubert
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (4) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Richard ROGER	X	Eric HERVOUET
Adeline LACHÉ	X	Cécilia GRENET
Anne-Sophie MENARD	X	Yvon DUGAST
Antoine CHEREAU	X	Florent LIMOUZIN

Étaient absents excusés (3) : Pierre BOIS, Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Frankie DUGAST

#### Délibération n°DEL20230927\_09

### Aide au financement des repas des élèves de l'école primaire privée – AGECAM Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Fabienne Mullinghausen, Adjointe à la vie scolaire. Elle souligne qu'un service de restauration scolaire est proposé aux familles dont les enfants sont scolarisés dans l'une des treize écoles du 1<sup>er</sup> degré de la commune de Montaignu-Vendée.

Que l'enfant soit scolarisé dans le public ou le privé il est accueilli dans une structure de restauration collective dont les modalités d'accueil et de tarification sont les mêmes dans la commune déléguée. Seule la commune déléguée de Montaignu dispose de deux services de restauration scolaire : l'un pour les enfants du public (gestion municipale) et l'autre pour les enfants du privé (gestion associative).

Afin que les familles, quel que soit le lieu de scolarisation de leurs enfants, puissent bénéficier des mêmes conditions de tarification de repas et d'aide, le Conseil Municipal de Montaigu avait décidé, en septembre 2000, de verser une aide en ce sens.

A ce jour, l'aide bénéficie :

- aux familles de Montaigu-Vendée qui scolarisent leurs enfants à l'école Saint-Jean Baptiste et dont le quotient familial est  $\leq$  à 1 500 €,
- aux familles, qui, bien que résidentes hors-commune, ont un enfant scolarisé à l'école Saint-Jean Baptiste dans le cadre du dispositif ULIS et dont le quotient familial est  $\leq$  à 1 500€.

L'aide aux repas est déterminée en fonction des tranches de quotient familial :

Tranches de quotient familial concernées	Montant aide/repas
QF $\leq$ 500 €	1,02 €
501 $\leq$ QF $\leq$ 700 €	0,80 €
701 $\leq$ QF $\leq$ 900 €	0,58 €
901 $\leq$ QF $\leq$ 1 200 €	0,15 €
1 201 $\leq$ QF $\leq$ 1 500 €	0,08 €

Pour l'année scolaire 2022-2023, l'AGECAM demande, après présentation des éléments justificatifs, le versement de la compensation de l'aide aux repas accordée à 8 familles (pour 13 enfants) pour un montant global de 475,94 € pour un nombre de 1 310 repas.

Vu l'avis favorable de la commission Éducation, familles et cohésion sociale du 05 septembre 2023,

Vu la présentation faite en Conseil Communal de la commune déléguée de Montaigu en date du 19 septembre 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE le versement d'un montant de 475,94 € pour l'année scolaire 2022-2023 à l'AGECAM, association gestionnaire du service de restauration scolaire pour les enfants de l'école primaire privée située sur la commune déléguée de Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier,
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget primitif 2023.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent Limouzin  
Date de signature : 04/10/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance publique du 27 SEPTEMBRE 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 21 septembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 42

Quorum : 21

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Frankie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PIVETEAU Hubert
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (3) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Richard ROGER	X	Eric HERVOUET
Adeline LACHÉ	X	Cécilia GRENET
Anne-Sophie MENARD	X	Yvon DUGAST

Étaient absents excusés (3) : Pierre BOIS, Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Frankie DUGAST

#### Délibération n°DEL20230927\_10

### Désaffectation et déclassement La Pâtissière – Boufféré

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie Secher, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que Monsieur et Madame Jean-Michel Gris sont propriétaires du bien situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), commune déléguée de Boufféré, La Pâtissière, cadastré 027 section C numéro 1472p. Une partie de ce bien empiète sur le domaine public pour une surface d'environ 00ha 00a 10ca.

Cette dernière précise que Monsieur et Madame Jean-Michel Gris ont pour projet de céder ce bien.

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le - 2 OCT. 2023

ID : 085-200081115-20230927-DEL20230927\_10-DE

Il est rappelé à l'assemblée que préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune. Conformément l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, la désaffectation et le déclassement de foncier ne portent pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Vu l'avis favorable du conseil communal de la commune déléguée de Boufféré en date du 19 septembre 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CONSTATE la désaffectation d'une partie dépendant actuellement du domaine public d'une surface d'environ 00ha 00a 10ca situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), commune de déléguée de Boufféré, La Patissière,
- PRONONCE le déclassement et l'intégration au domaine privé communal.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 29/09/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance publique du 27 SEPTEMBRE 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 21 septembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 42

Quorum : 21

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Frankie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PIVETEAU Hubert
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (3) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Richard ROGER	X	Eric HERVOUET
Adeline LACHÉ	X	Cécilia GRENET
Anne-Sophie MENARD	X	Yvon DUGAST

Étaient absents excusés (3) : Pierre BOIS, Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Frankie DUGAST

#### Délibération n°DEL20230927\_11

### Cession foncière La Pâtissière – Boufféré

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie Secher, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe le conseil municipal que M. et Mme Jean-Michel Gris ont pour projet de céder leur bien situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), commune déléguée de Boufféré, La Pâtissière cadastré 027 section C numéro 1472p et précise qu'une partie de ce bien empiète sur le domaine public. M. et Mme Gris se sont rapprochés des services de la commune pour régulariser cette situation étant donné qu'après renseignements pris auprès du service du cadastre et suite à la lecture des plans de cadastre, il a été confirmé qu'une partie de ce bien empiète sur le domaine public. A ce jour, M. et Mme Gris ont trouvé un acquéreur, M. Kévin

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le - 2 OCT. 2023

ID : 085-200081115-20230927-DEL20230927\_11-DE

Hervouet. Il convient donc de régulariser la situation afin que M. et Mme Gris puissent procéder à la régularisation de la vente au profit de M. Kévin Hervouet.

Il est donc proposé de céder à M. Kévin Hervouet, ou à défaut à M. et Mme Jean-Michel Gris, une partie d'un bien non cadastré situé La Pâtissière – Commune déléguée de Boufféré – 85600 MONTAIGU-VENDEE d'une contenance d'environ 00ha 00a 10ca moyennant l'euro symbolique s'agissant d'une régularisation foncière. Les frais de bornage seront supportés par M. et Mme Gris et les frais d'acte seront supportés par M. Kévin Hervouet.

Vu la délibération du conseil municipal n°DEL20230927\_10 en date du 27 septembre 2023 prononçant la désaffectation et le déclassement de la partie du bien dépendant du domaine public et objet de la cession,

Vu l'avis des domaines n°OSE 2023-85146-69454 en date du 11 septembre 2023

Vu l'avis favorable du conseil communal de la commune déléguée de Boufféré en date du 19 septembre 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CEDE M. Kévin Hervouet, ou à défaut à M. et Mme Jean-Michel Gris, une partie d'un bien non cadastré situé La Pâtissière – Commune déléguée de Boufféré – 85600 MONTAIGU-VENDEE d'une contenance d'environ 00ha 00a 10ca moyennant l'euro symbolique,
- DIT que les frais de bornage seront supportés par M. et Mme Gris et que les frais d'acte seront supportés par M. Kévin Hervouet,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 29/09/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance publique du 27 SEPTEMBRE 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 21 septembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 42

Quorum : 21

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédictte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Frankie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PIVETEAU Hubert
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (3) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Richard ROGER	X	Eric HERVOUET
Adeline LACHÉ	X	Cécilia GRENET
Anne-Sophie MENARD	X	Yvon DUGAST

Étaient absents excusés (3) : Pierre BOIS, Marie-Bénédictte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Frankie DUGAST

#### Délibération n°DEL20230927\_12

### Acquisition foncière La Pâtissière - Boufféré

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie Secher, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que la commune se propose d'acquérir de Monsieur et Madame Jean-Michel Gris une partie dépendant de la parcelle située à La Pâtissière – Commune déléguée de Boufféré – 85600 MONTAIGU-VENDEE cadastrée 027 section C numéro 837p d'une contenance d'environ 00ha 00a 10ca.

Madame Secher précise à l'assemblée que cette régularisation foncière intervient suite aux travaux de voirie qui ont été réalisés dans le village La Pâtissière. En effet, une partie de ces aménagements a empiété sur la propriété de Monsieur et Madame Jean-Michel Gris.



Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le - 2 OCT. 2023

ID : 085-200081115-20230927-DEL20230927\_12-DE

Il est donc proposé au conseil municipal d'acquérir à titre gratuit la parcelle leur appartenant située La Patissière – Commune déléguée de Boufféré – 85600 MONTAIGU-VENDEE cadastrée 027 section C numéro 837p d'une contenance d'environ 00ha 00a 10ca.

Vu l'avis favorable du conseil communal de la commune déléguée de Boufféré en date du 19 septembre 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE D'ACQUERIR à titre gratuit de Monsieur et Madame Jean-Michel Gris une partie de la parcelle leur appartenant située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune de déléguée de Boufféré, cadastrée 027 section C numéro 837p d'une surface de 00ha 00a 10ca environ,
- DIT que les frais de bornage, les frais d'acte et tous autres frais seront supportés par la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent Limouzin  
Date de signature : 29/09/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du 27 SEPTEMBRE 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 21 septembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 42

Quorum : 21

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Frankie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PIVETEAU Hubert
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (3) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Richard ROGER	X	Eric HERVOUET
Adeline LACHÉ	X	Cécilia GRENET
Anne-Sophie MENARD	X	Yvon DUGAST

Étaient absents excusés (3) : Pierre BOIS, Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Frankie DUGAST

**Délibération n°DEL20230927\_13**

**Acquisition foncière La Daunière - Saint Georges de Montaignu**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie Secher, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que la commune se propose d'acquérir des Consorts FOURNIER deux parcelles leur appartenant et situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaignu, cadastrées 217 section AL numéros 319 et 320 d'une contenance totale de 00ha 02a 54ca moyennant le prix principal de 380,00 €. Ces parcelles sont à ce jour à usage de desserte de voirie.

Elle précise que la commune de Saint-Georges-de-Montaignu a délibéré dans sa séance de conseil municipal en date du 14 novembre 2013 sur ces conditions d'acquisition. Cependant, ces parcelles devaient être acquises dans un délai de dix-huit mois.

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le - 2 OCT. 2023

ID : 085-200081115-20230927-DEL20230927\_13-DE

Vu l'avis favorable du conseil communal de la commune déléguée de Saint Georges de Montaigu en date du 19 septembre 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE D'ACQUERIR les parcelles appartenant aux Consorts FOURNIER situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, cadastrées 217 section AL numéros 319 et 320 d'une contenance totale de 00ha 02a 54ca moyennant le prix principal de 380,00 €,
- DIT que les frais d'acte et tous autres frais seront supportés par l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 29/09/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance publique du 27 SEPTEMBRE 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 21 septembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 42

Quorum : 21

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	<del>ROGER Richard</del>
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	<del>LACHÉ Adeline</del>	ROUSSEAU Daniel
<del>BOUCLIER Marie-Bénédict</del>	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	<del>MENARD Anne-Sophie</del>	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	<del>MOUSSET Kilian</del>	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Frankie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PIVETEAU Hubert
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (3) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Richard ROGER	X	Eric HERVOUET
Adeline LACHÉ	X	Cécilia GRENET
Anne-Sophie MENARD	X	Yvon DUGAST

Étaient absents excusés (3) : Pierre BOIS, Marie-Bénédict BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Frankie DUGAST

#### Délibération n°DEL20230927\_14

### Désaffectation et déclassement La Fouctière – Saint-Hilaire-de-Loulay

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que Monsieur ROY et Monsieur GUIHARD-Madame CHARPENTIER souhaitent acquérir une partie dépendant actuellement du domaine public d'une surface d'environ 00ha 00a 71ca situé à proximité de leurs propriétés respectives au village La Fouctière, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay – 85600 MONTAIGU-VENDEE.

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le - 2 OCT. 2023

ID : 085-200081115-20230927-DEL20230927\_14-DE

Il est rappelé à l'assemblée que préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune. Conformément l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, la désaffectation et le déclassement de foncier ne portent pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Vu l'avis favorable du conseil communal de la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay en date du 19 septembre 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CONSTATE la désaffectation d'une partie dépendant actuellement du domaine public d'une surface d'environ 00ha 00a 71ca situé à proximité des propriétés respectives de Monsieur ROY et Monsieur GUIHARD-Madame CHARPENTIER au village La Fouctière, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay – 85600 MONTAIGU-VENDEE,
- PRONONCE le déclassement et l'intégration au domaine privé communal.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 29/09/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

**CONSEIL MUNICIPAL****Séance publique du 27 SEPTEMBRE 2023****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 21 septembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 42

Quorum : 21

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Frankie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PIVETEAU Hubert
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (3) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Richard ROGER	X	Eric HERVOUET
Adeline LACHÉ	X	Cécilia GRENET
Anne-Sophie MENARD	X	Yvon DUGAST

Étaient absents excusés (3) : Pierre BOIS, Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Frankie DUGAST

**Délibération n°DEL20230927\_15****Cession foncière La Fouctière – Saint-Hilaire-de-Loulay**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe le conseil municipal que Monsieur Jeannick ROY s'est proposé d'acquérir une partie d'un bien non cadastré situé La Fouctière – Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay – 85600 MONTAIGU-VENDEE d'une contenance d'environ 00ha 00a 48ca. Cette acquisition lui permettrait d'implanter un garage.

Il est donc proposé de céder à Monsieur Jeannick ROY une partie d'un bien non cadastré situé à La Fouctière – Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay – 85600 MONTAIGU-VENDEE d'une contenance d'environ 00ha 00a 48ca moyennant le prix principal de 4,00 € le mètre carré.

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le - 2 OCT. 2023

ID : 085-200081115-20230927-DEL20230927\_15-DE

SLO

Vu la délibération du conseil municipal n°DEL20230907\_14 en date du 27 septembre 2023 prononçant la désaffectation et le déclassement de la partie du bien dépendant du domaine public et objet de la cession,

Vu l'avis des domaines n°OSE 2023-85146-64363 en date du 30 août 2023

Vu l'avis favorable du conseil communal de la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay en date du 19 septembre 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CEDE à Monsieur Jeannick ROY une partie d'un bien non cadastré situé La Fouctière – Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay – 85600 MONTAIGU-VENDEE d'une contenance d'environ 00ha 00a 48ca moyennant le prix principal de 4,00 € le mètre carré,
- DIT que les frais d'acte et tous les éventuels autres frais seront supportés par l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 29/09/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance publique du 27 SEPTEMBRE 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 21 septembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 42

Quorum : 21

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Frankie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PIVETEAU Hubert
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (3) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Richard ROGER	X	Eric HERVOUET
Adeline LACHÉ	X	Cécilia GRENET
Anne-Sophie MENARD	X	Yvon DUGAST

Étaient absents excusés (3) : Pierre BOIS, Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Frankie DUGAST

#### Délibération n°DEL20230927\_16

### Cession foncière La Fouctière – Saint-Hilaire-de-Loulay

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que Monsieur Jean François GUIHARD et Madame Pascale CHARPENTIER se sont proposés d'acquérir une partie d'un bien non cadastré situé à La Fouctière – Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay – 85600 MONTAIGU-VENDEE d'une contenance d'environ 00ha 00a 23ca.

Il est donc proposé de céder à Monsieur Jean François GUIHARD et Madame Pascale CHARPENTIER une partie d'un bien non cadastré situé à La Fouctière – Commune déléguée de



Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le - 2 OCT. 2023

ID : 085-200081115-20230927-DEL20230927\_16-DE

SLOW

Saint-Hilaire-de-Loulay – 85600 MONTAIGU-VENDEE d'une contenance d'environ 00ha 00a 23ca moyennant le prix principal de 4,00 € le mètre carré.

Vu la délibération du conseil municipal n°DEL20230927\_16 en date du 27 septembre 2023 prononçant la désaffectation et le déclassement de la partie du bien dépendant du domaine public et objet de la cession,

Vu l'avis des domaines n°OSE 2023-85146-64365 en date du 30 août 2023

Vu l'avis favorable du conseil communal de la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay en date du 19 septembre 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CEDE à Monsieur Jean François GUIHARD et Madame Pascale CHARPENTIER une partie d'un bien non cadastré situé à La Fouctière – Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay – 85600 MONTAIGU-VENDEE d'une contenance d'environ 00ha 00a 23ca moyennant le prix principal de 4,00 € le mètre carré,
- DIT que les frais d'acte et tous les éventuels autres frais seront supportés par l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 29/09/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

**CONSEIL MUNICIPAL****Séance publique du 27 SEPTEMBRE 2023**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 21 septembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 42

Quorum : 21

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (36) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédictte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Frankie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PIVETEAU Hubert
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (3) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Richard ROGER	X	Eric HERVOUET
Adeline LACHÉ	X	Cécilia GRENET
Anne-Sophie MENARD	X	Yvon DUGAST

Étaient absents excusés (3) : Pierre BOIS, Marie-Bénédictte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Frankie DUGAST

Délibération n°DEL20230927\_17

**Convention SyDEV – Eclairage public – Parc du Val d'Asson II - Montaigu**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement du Parc du Val d'Asson - Partie 2 - à Montaigu, il est proposé de réaliser des travaux d'installation d'éclairage public.

Ces travaux font l'objet d'une convention avec le Sydev, fixant les modalités techniques et financières de l'opération.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le - 3 OCT. 2023

ID : 085-200081115-20230927-DEL20230927\_17-DE

SLOW

Le montant de participation de la collectivité s'élève par conséquent à 96 540,00 € et se décompose de la façon suivante :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage public</b>					
Travaux neufs	137 914,00	165 497,00	137 914,00	70,00%	96 540,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>96 540,00</b>

Vu la présentation faite en conseil déléguée de Montaigu en date du 19 septembre 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention du SyDEV concernant les travaux d'éclairage public du parc du Val d'Asson II, sur la commune déléguée de Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention n°2023. ECL.1070 et à verser une participation de 96 540,00 €,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent Limouzin  
Date de signature : 02/10/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée